



Déclaration préalable à la CAP
des Syndics des Gens de Mer du 23 mai 2017

Nous partageons les inquiétudes de nos collègues sur l'avenir du corps des Syndics des Gens de Mer et plus généralement sur la gestion des agents et des missions « mer » .

Mais nous souhaitons tout particulièrement soulever la problématique des arrêts de progression de carrière qui semblent ne plus parvenir à l'agent. Les secrétaires généraux interrogés répondent qu'ils existent dans Rehucit mais les mois passent, et rien n'en sort.

Ces retards entraînent une vraie difficulté dans le suivi de carrière (les changements d'échelon, les mutations, l'application du mois de bonification, ...). En particulier, lorsque la date du départ à la retraite arrive, la fiche de paie ne reflétant pas la situation réelle, cette difficulté génère de la méfiance et de l'anxiété chez l'agent concerné.

Pour la FSU
Michelle Onchalo représentante à la CAP des syndics des gens de mer
19 avenue de l'Adour
64600 Anglet
tél : 05 59 52 86 30